

Face à la réglementation contraignante, une stratégie consiste à utiliser des produits alternatifs ayant un même niveau d'efficacité.

## AGRONOMIE

# ANTI-LIMACES : COMMENT SURMONTER LA RÉGLEMENTATION ?

© De Sangosse

*La réglementation sera plus contraignante pour l'emploi des anti-limaces traditionnels à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Certains produits permettent malgré tout de s'en affranchir avec les mêmes niveaux d'efficacité.*

**S**tockage des anti-limaces dans un local phytosanitaire fermé à clé, mise en place de postes de travail adaptés, paiement de la redevance pour pollutions diffuses... La nouvelle réglementation visant les produits anti-limaces qui entre en vigueur au 1er octobre 2021, va rendre beaucoup plus contraignante leur utilisation. En effet, les solutions à base de métaldéhyde majoritairement employées et dont la concentration est supérieure ou égale à 3%, seront désormais classées CMR2 (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction de niveau 2 avec mention de danger H361f c'est-à-dire susceptible de nuire à la fertilité). Leur mise en œuvre devra donc répondre à tous les critères de la réglementation des produits CMR2. « *L'une des principales difficultés sera notamment le stockage, souligne Pierre Olçomendy, chef marché anti-limaces chez De Sangosse. Ces produits pondéreux et volumineux devront en effet désormais être stockés obligatoirement dans un local phytosanitaire, sur des étagères distinctes et bien identifiées. Le paiement de la redevance pour pollution diffuse (RPD) représentera quant-à lui un surcoût d'environ 0.45€/kg de produit prêt à l'emploi à 5% de concentration. Certains mélanges réalisés avec des semences traitées ne seront plus possibles. Pour les ETA, s'ajoute également la contrainte de la mise en place pour les salariés de postes adaptés au risque (équipements de protections individuelles, restrictions pour femmes enceintes, formation, etc.). Toutes ces contraintes peuvent accroître les coûts opérationnels à l'hectare et réduire les marges des travaux.*

### Des solutions de biocontrôle efficaces

Pour s'adapter, une stratégie est d'utiliser des produits qui échappent à la nouvelle réglementation et qui sont capables

d'avoir un niveau d'efficacité identique. Depuis quelques années Arvalis a testé des formules à base de phosphate ferrique. Ces produits sont agréés comme solutions de biocontrôle utilisables en agriculture biologique. L'Institut du végétal, a démontré leur efficacité qui peut même être comparable aux anti-limaces conventionnels. « *De plus, leur application nécessite la même technicité et le même matériel d'épandage* ».

Parmi ces solutions de biocontrôle, l'IronMax PRO à 2,42 % de phosphate ferrique anhydre (De Sangosse) se distingue comme la seule solution ayant une efficacité équivalente aux métaldéhydes avec la même rapidité d'action.

La solution IronMax MG est constituée également de phosphate ferrique avec une granulométrie plus fine. Elle trouve des applications en mélange avec les semences de colza et céréales. Le granulé n'est pas brisé par la cannellure du semoir et reste stable en mélange avec la semence dans la cuve.

### Déplafonner l'efficacité

Parmi les alternatives du marché qui permettent de s'affranchir des nouvelles contraintes de la réglementation, il en existe une qui présente un niveau d'efficacité supérieur aux solutions antérieures à base de métaldéhyde concentré. Il s'agit du Metarex Duo. Cette formulation brevetée par De Sangosse, Combine deux matières actives : du métaldéhyde et du phosphate ferrique. « *Cette synergie avec deux modes d'action différents est 15 % plus rapide et touche 10 % de limaces en plus que les anti-limaces à base de métaldéhydes seuls* », se félicite le fabricant. C'est par ailleurs le seul anti-limaces du marché qui se présente sous forme

de bille. La balistique est bien meilleure ce qui offre de nombreuses possibilités comme celle d'épandre de façon homogène en grandes largeurs. « *Les largeurs de travail vont de 28 m avec un épandeur électrique et jusque 36 m avec un épandeur d'engrais, constate Pierre Olçomendy. On peut respecter le tracé des roues du pulvérisateur. Comme l'épandage*

*est plus précis, on peut réduire les doses et remplir moins souvent la trémie. Tout cela permet aussi de déplaçonner les débits de chantier ».*

**Plus de renseignements sur le site :**  
<https://www.ciblage-anti-limaces.fr/>

### Un observatoire connecté

Après 18 ans d'expérience dans la constitution d'un observatoire national des limaces en France, et un réseau de 800 agriculteurs sentinelles, De Sangosse a développé Limacapt, un capteur de limaces connecté récompensé aux Sima Awards 2019. Le dispositif qui sera commercialisé en octobre 2022, dispose d'une caméra infra-rouge pour suivre les attaques nocturnes. Un algorithme analyse les photos prises et évalue la pression en limaces par mètre carré. Couplé à des prévisions météo, ce système se transforme en véritable outil de pilotage de la lutte.



*Le compteur de limaces connecté Limacapt sera commercialisé à l'automne 2022.*

© De Sangosse

# « EVITER LA CASSE » AVEC LE SPANDO

***Parmi les bonnes pratiques d'épandage de l'anti-limaces, un levier pour gagner en efficacité est de limiter la part de granulés brisés.***



*Le Spando respecte les granulés avec seulement 5% de casse.*

© De Sangosse

**L**es granulés cassés d'anti-limaces sont sensibles à la désagrégation précoce du fait de la rosée ou de la pluviométrie. Or un granulé fonctionne comme un appât pour la limace. Une fois détruit, il perd toute efficacité. Des travaux de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) ont montré que selon la qualité des granulés, un épandage classique avec un outil type « Delimbe » entraîne une part de 30 à 70 % de granulés cassés. C'est pourquoi De Sangosse, en partenariat avec l'INRAE a développé le Spando, un outil particulièrement adapté à l'épandage d'anti-limaces. Un système breveté qui est capable de gérer deux nappes d'épandage (droite, gauche) avec deux tubes d'alimentation et un seul disque.

### Prise en palle

La prise en palle des granulés a été très étudiée ce qui limite la casse à un taux de seulement 5 % avec les formules De Sangosse. Avec une variabilité de dose de seulement 5 à 10 % sur toute la largeur d'épandage, il décroche un niveau de performance équivalent à un épandeur d'engrais classique. En comparaison, un outil type « Delimbe » présente une variabilité de 40 %. Le Spando est muni d'un DPAE qui adapte le débit à la vitesse du Quad. Un troisième tube de distribution qui alimente un deuxième disque au-dessous du disque principal permet un épandage en bordure de champs. « *Il n'y a pas d'épandage en dehors de la parcelle, explique Pierre Olçomendy. C'est intéressant pour respecter les zones de non-traitement et pour économiser des produits. Grâce aux qualités combinées du Spando, une ETA peut ainsi facilement réduire les doses d'anti-limaces. Elle peut suivre le tracé des roues de pulvérisateur et passer à 28 m pour l'épandage d'un granulé sphérique comme le Metarex Duo ».*

Le Spando est un outil polyvalent qui peut permettre le semis de couverts végétaux pour un faible coût. De Sangosse commercialise aussi une trémie spéciale nommée EMIX permettant de réaliser un mélange homogène anti-limaces semences (colza, céréales, fourragères...). Munie de déflecteurs, il est ainsi possible de faire son mélange semence et anti-limaces sans contact avec le produit. Cette trémie permet aussi de réaliser des mélanges de semences de couverts par exemple. Le mélange s'effectue uniquement par gravité, et donc sans casse ni délitement.